

## **SEANCE DU 27 FEVRIER 2015**

**Présents** : Nadine BRUNEAU HULIN, Christine CANAVY, Christa LUTTER, Jean-Michel MONMEGE, Jean-Louis POUYTES, Mirette CAZABAN MONNIER, Pierre THIOLLIERE, Corine BUIL.

**Absents excusés**: Raymond POUGET, Ariane ROUSSEY.

**Absents ayant donné procuration**: Jean-Claude ARNAUD à Jean-Michel MONMEGE

**Secrétaire de Séance**: Christine CANAVY

Les conseillers étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

### **1) Vote des comptes administratifs**

#### **Explicatif budget principal :**

Dépenses fonctionnement :

- Les dépenses ont baissé en 2014 de 17 000 € par rapport à 2013 ; si on prend en compte le fait que certaines dépenses de charges générales datant de 2013 n'avaient pas été comptabilisées en 2013 (taxe foncière, honoraires, fêtes), les dépenses réelles de 2014 sont en fait inférieures de 48 000 € à celles de 2013.
- Toutes les dépenses de 2014 ont été comptabilisées en 2014 excepté un paiement de 1 900 € qui n'a pu être effectué et qui est reporté sur le budget 2014.

Recettes fonctionnement :

- Remboursement salaire : arrêt maladie de Mireille Blachère et remboursement de 5 000 € par le budget de l'eau pour prendre en compte une partie du temps passé par les employés municipaux pour l'eau.
- Remboursement APC : essentiellement ce que verse la Poste pour l'agence postale communale.
- Locations et autres produits : en hausse importante car des sommes non réclamées dues à la commune ont été « récupérées ».
- Compte 77 : 15 000 € donnés par l'association Ste Marie + 8 000 € de vente de terrain + 24 000 € de subventions : ces sommes ne devraient pas figurer là car elles concernent les investissements et pas le fonctionnement (mais la perception les a mises là...)

Au total en fonctionnement : un excédent de 82 500 € qui, si on ne prend pas en compte le compte 77 (voir ci-dessus) est réellement de 35 400 €.

Dépenses investissement :

- Toutes les dépenses ont été effectuées ou engagées avant notre arrivée sauf la toiture de l'école refaite dans l'urgence l'été dernier du fait du danger qu'elle représentait.

Recettes investissement :

- L'emprunt de 100 000 € (à court terme sur 2 ans) a été fait avant notre arrivée.

Au total en investissement un déficit de 20 100 €

Donc au total pour le budget général un excédent de 62 400 € ; **mais s'il n'y avait pas eu l'emprunt de 100 000 €, nous serions en déficit de 37 600 € et cet emprunt doit être intégralement remboursé d'ici février 2016.....**

## COMPTE-RENDU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	2013 pour info	2014	
011	CHARGES GENERALES	93 433,49 €	96 708,34 €
012	CHARGES DE PERSONNELS	129 307,20 €	123 291,58 €
65	CHARGES GESTION COURANTE	59 923,49 €	46 309,26 €
66	CHARGES FINANCIERES INT/EMPRUNTS	17 497,30 €	16 342,60 €

<b>TOTAL 1</b>	<b>300 161,48 €</b>	<b>282 651,78 €</b>
----------------	---------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	2013 pour info	2014	
013	REMB SALAIRES	22 818,89 €	17 000,53 €
70	REMB CHARGES APC	13 392,00 €	14 521,86 €
73	IMPOTS ET TAXES	156 543,12 €	163 942,48 €
74	DOTATIONS ETAT	85 743,00 €	86 560,14 €
75	LOC SALLES GARAGES AUTRES	18 494,45 €	28 728,18 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (don+ vente terrain)	27 587,51 €	47 109,60 €

<b>TOTAL</b>	<b>324 578,97 €</b>	<b>357 862,79 €</b>
<b>REPRISE EXCEDENT ANTERIEUR</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>7 310,78 €</b>

<b>TOTAL 2</b>	<b>351 578,97 €</b>	<b>365 173,57 €</b>
----------------	---------------------	---------------------

<b>EXCEDENT NET DE CLOTURE(T1+T2)</b>	<b>51 417,49 €</b>	<b>82 521,79 €</b>
---------------------------------------	--------------------	--------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	2013 pour info	2014	
16	REMBOURSEMENT CAP/EMPRUNTS	24 321,93 €	25 476,63 €
21	Eglise		22 954,11 €
21	bureau mairie		10 288,21 €
21	SALLE ALAE	29 850,98 €	37 931,14 €
21	éclairage public	11 878,62 €	3 780,00 €
21	voirie		3 600,00 €
21	toiture école		20 308,74 €
2031	etude barrage	31 694,00 €	29 760,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>97 745,53 €</b>	<b>154 098,83 €</b>
<b>REPRISE DEFICIT ANTERIEUR</b>		<b>44 106,71 €</b>

<b>TOTAL 1</b>	<b>97 745,53 €</b>	<b>198 205,54 €</b>
----------------	--------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	2013 pour info	2014	
16	emprunt	100 000,00 €	
13	subvention état solde mise en sécurité barrage 2009	12 836,10 €	
13	SUBVENTIONS DEPARTEMENT salle alae	4 992,00 €	18 397,80 €
10	TAX AMENAG+FCTVA+ECX CAPITALISE	20 239,71 €	46 867,19 €

<b>TOTAL</b>	<b>25 231,71 €</b>	<b>178 101,09 €</b>
<b>REPRISE EXCEDENT ANTERIEUR</b>	<b>28 407,11 €</b>	

<b>TOTAL 2</b>	<b>53 638,82 €</b>	<b>178 101,09 €</b>
----------------	--------------------	---------------------

<b>DEFICIT NET DE CLOTURE(T1+T2)</b>	<b>- 44 106,71 €</b>	<b>- 20 104,45 €</b>
--------------------------------------	----------------------	----------------------

<b>RESULTAT DE CLOTURE 2014:</b>		<b>62 417,34 €</b>
----------------------------------	--	--------------------

## **Explicatif budget eau :**

### Fonctionnement :

- Quand nous avons établi ce budget à notre arrivée, nous avons constaté qu'il manquait environ 30 000 € pour l'équilibrer. Nous avons donc été dans l'obligation de décider l'été dernier l'instauration d'une taxe complémentaire que nous avons étalé sur 18 mois (un tiers facturé en novembre 2014, un tiers en mai 2015, un tiers en novembre 2015). Donc son effet s'étale sur 2014 et 2015 ; d'où un déficit de fonctionnement qui est encore de 22 000 € en 2014 (sans cette taxe, le déficit aurait été de 32 000 €).

### Investissement :

- En dépenses, les 27 348 € concernent des travaux effectués depuis décembre 2013 ; les 18 664 € correspondent aux quote-parts de subventions (équivalent à un « amortissement » des subventions).
- La situation pour le budget de l'eau n'est donc pas bonne (déficit de 13 600 € au total), et nous n'avons fait que répondre aux urgences....

**COMPTE-RENDU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET eau/ ass**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	2013 pour info	2014
011 CHARGES GENERALES	20 524,60 €	25 679,30 €
012 charges personnel		5 000,00 €
014 Reversement Taxes Agence de l'eau	9 584,00 €	10 899,00 €
65 CREANCES IRRECOUVRABLES		1 019,23 €
66 CHARGES FINANCIERES INT/EMPRUNTS	18 096,84 €	17 534,11 €
67 TITRES ANNULES		365,46 €
042 6811/ DOTATION AMORTISSEMENTS	43 200,00 €	43 127,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 405,44 €</b>	<b>103 624,47 €</b>
<b>REPRISE DEFICIT ANTERIEUR</b>		<b>15 745,62 €</b>
<b>TOTAL 1</b>		<b>119 370,09 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	2013 pour info	2014
70 VENTE D'EAU	67 064,15 €	76 976,12 €
74 SUBVENTIONS	3 817,59 €	1 591,41 €
042/777 QUOTE PART DES SUBVENTIONS		18 664,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 881,74 €</b>	<b>97 231,62 €</b>
<b>REPRISE EXCEDENT ANTERIEUR</b>	<b>4 777,98 €</b>	
<b>TOTAL 2</b>	<b>75 659,72 €</b>	<b>97 231,62 €</b>
<b>DEFICIT NET DE CLOTURE(T1+T2)</b>	<b>- 15 745,72 €</b>	<b>- 22 138,47 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	2013 pour info	2014
16 REMBOURSEMENT CAP/EMPRUNTS	12 271,94 €	11 368,79 €
21 station eau+réseau step+réseau	7 207,40 €	27 348,27 €
040/1391 station eau+réseau step+réseau		18 664,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 492,54 €</b>	<b>57 381,15 €</b>
<b>REPRISE DEFICIT ANTERIEUR</b>		
<b>TOTAL 1</b>	<b>27 492,54 €</b>	<b>57 381,15 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	2013 POUR INFO	2014
10 FCTVA+ECX CAPITALISE+AUTRES	1 723,21 €	
040 28158/AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	43 200,00 €	43 127,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 923,21 €</b>	<b>43 127,37 €</b>
<b>REPRISE EXCEDENT ANTERIEUR</b>	<b>5 359,40 €</b>	<b>22 790,07 €</b>
<b>TOTAL 2</b>	<b>50 282,61 €</b>	<b>65 917,44 €</b>
<b>EXCEDENT NET DE CLOTURE(T1+T2)</b>	<b>22 790,07 €</b>	<b>8 536,29 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2014:</b>	<b>7 044,35 €</b>	<b>- 13 602,18 €</b>

### Explicatif budget lotissement :

- Ce budget continue à apparaître du fait qu'il reste un terrain à vendre et du fait qu'un emprunt sur 10 ans de 150 000 € a été fait fin 2010 sur ce budget pour faire face au besoin de trésorerie de la commune.
- Sur ce budget, il n'y a donc que des dépenses (remboursement de l'emprunt).
- Une fois ce déficit de 15 689 € comptabilisé, il ne reste plus que 17 000 € sur ce budget ; fin 2015, il n'y aura plus d'argent sur ce budget, et il restera environ 80 000 € d'emprunt à rembourser. Si le terrain restant arrive à être vendu, il restera de l'ordre de 50 000 € à rembourser par le budget principal de la commune.

#### COMPTE-RENDU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET Lotis

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	2013 POUR INFO	2014
66 CHARGES FINANCIERES INT/EMPRUNTS	2 176,90 €	1 121,91 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>2 176,90 €</b>	<b>1 121,91 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	2013 POUR INFO	2014
75 produit divers gestion courante	0,45 €	
<b>TOTAL 2</b>	<b>0,45 €</b>	- €
<b>DEFICIT NET DE CLOTURE(T1+T2)</b>	<b>- 2 176,45 €</b>	<b>- 1 121,91 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	2013 POUR INFO	2014
16 REMBOURSEMENT PAP/EMPRUNTS	14 036,78 €	14 567,52 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>14 036,78 €</b>	<b>14 567,52 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	2013 POUR INFO	2014
<b>TOTAL 2</b>		- €
<b>DEFICIT NET DE CLOTURE(T1+T2)</b>	<b>- 14 036,78 €</b>	<b>- 14 567,52 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2014:</b>	<b>- 16 213,23 €</b>	<b>- 15 689,43 €</b>

**COMPTE-RENDU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET CCAS**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	2013 POUR INFO	2014
<b>CHAPITRES</b>		
011 CHARGES GENERALES	1 483,54 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>1 483,54 €</b>	
<b>REPRISE DEFICIT ANTERIEUR</b>	<b>587,99 €</b>	
<b>TOTAL 1</b>	<b>2 071,53 €</b>	- €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	2013 POUR INFO	2014
<b>CHAPITRES</b>		
70 CONCESSION CIMETIERE		52,14 €
74 SUBVENTIONS BUDGET PRINCIPAL	2 100,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>52,14 €</b>
<b>REPRISE EXCEDENT ANTERIEUR</b>		62,90 €
<b>TOTAL 2</b>		<b>115,04 €</b>
<b>EXCEDENT NET DE CLOTURE(T1+T2)</b>	<b>28,47 €</b>	<b>115,04 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>REPRISE DEFICIT ANTERIEUR</b>	-	€
<b>TOTAL 1</b>	<b>- €</b>	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>TOTAL 2</b>	-	€
<b>EXCEDENT NET DE CLOTURE(T1+T2)</b>	-	€
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2014:</b>	<b>28,47 €</b>	<b>115,04 €</b>

*Ainsi fait et délibéré à CENNE-MONESTIES, les jours, mois et an que dessus.*

**POUR 8**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

**Budget CCAS :**

C'est un budget que nous n'utilisons pas mais que nous sommes dans l'obligation réglementaire de garder.....

## **2) Règlementation de l'utilisation de la salle polyvalente**

La salle polyvalente fait l'objet de demandes d'utilisation nécessitant des précisions que s'attache à apporter la présente délibération.

La salle polyvalente a pour vocation d'être utilisée par la municipalité, par les Associations Cennesoises, par les habitants de la commune et par l'Ecole.

L'utilisation de la salle polyvalente s'effectue dans les conditions suivantes :

- Le demandeur s'adresse à la Mairie pour réserver la salle et signer la convention d'utilisation ; un état des lieux est effectué avant et après chaque utilisation.
- Les Associations Cennesoises peuvent utiliser la salle gratuitement. Elles peuvent y organiser des activités payantes sous réserve que ces activités entrent dans les comptes de l'Association.
- Les habitants de la commune peuvent utiliser la salle moyennant une participation financière. Ils doivent fournir au plus tard lors de l'état des lieux une attestation d'assurance ainsi qu'un chèque correspondant à la participation financière.
- Les habitants de la commune peuvent utiliser la salle polyvalente à des fins professionnelles (répétition de spectacle, informations liées à une activité professionnelle, etc...) sous réserve d'une compensation soit financière soit sous forme de prestation proportionnée à la durée de l'utilisation de la salle (par exemple spectacle pour les enfants de l'école ou les habitants).

Quel que soit le demandeur, il pourra être demandé une participation aux frais de chauffage de la salle.

La salle polyvalente doit être utilisée en respectant les diverses règlementations en vigueur, en veillant à ne pas nuire au voisinage et dans le respect des locaux.

La municipalité se réserve la possibilité de refuser une demande d'utilisation qui contreviendrait aux bonnes mœurs ou aux valeurs républicaines.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Se prononce favorablement pour l'adoption du nouveau règlement**

**Ainsi fait et délibéré à CENNE MONESTIES, les jours, mois et an que dessus.**

**POUR 6**

**CONTRE 1**

**ABSTENTION 2**

### **3) Dénomination de l'école de Cenne-Monestiés en hommage à René SOUM**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée :

René SOUM GLAUDE a été Maire de la commune de 1965 à 1995 et Directeur de l'école de Cenne-Monestiés. A l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du début de son 1<sup>er</sup> mandat, il apparaît opportun de lui rendre hommage en dénommant l'école de Cenne-Monestiés, l'école René SOUM. Cette proposition se fait en accord avec sa famille, la date de l'inauguration est prévue dans le courant de l'été prochain.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Décide de donner la dénomination « Ecole René Soum » à l'école de Cenne-Monestiés**

**Ainsi fait et délibéré à Cenne-Monestiés, les jours, mois et an que dessus.**

**POUR        9                                CONTRE    0                                ABSTENTION    0**

*Après ces délibérations, des échanges ont eu lieu concernant les orientations budgétaires à prendre suite à la consultation des habitants de Cenne et à la réunion publique à ce sujet. Le maire et les adjoints y travailleront dans la première quinzaine de mars, puis après un travail avec Odile, les propositions budgétaires seront présentées au prochain conseil municipal du 27 mars. D'autres échanges ont ensuite eu lieu concernant les responsabilités déléguées aux élus de manière à rendre le fonctionnement plus clair et plus efficient.*



Arrêté de Séance du 27 Février 2015

Membres Présents

Jean-Michel MONMEGE X

Pierre THIOLLIERE X

~~Ariane ROUSSEY~~

Jean-Louis POUYTES X

~~Raymond POUGET~~

Christa LUTTER X

Mirette CAZABAN X

Christine CANAVY X

Corine BUIL X

Nadine BRUNEAU X

Jean-Claude ARNAUD X  
P/O Jean-Michel MONMEGE